# RAPPORT PILIER III Actualisation au 30 juin 2017



BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

### TABLE DES MATIERES

1.	RATIOS DE SOLVABILITÉ	3
2.	LES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES DE LA BANQUE	3
3.	LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	4
4.	LES EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	5
5.	VENTILATION PAR CLASSE D'EXPOSITION ET ÉCHELONS DE CRÉDIT	6
6.	RATIO DE LEVIER	9

#### 1 RATIO DE SOLVABILITÉ

Au 30 juin 2017, le ratio de solvabilité total de la BCEE affiche 19,1% et le ratio de solvabilité CET1/Tier 1 se situe à 18,5% :

Ratios de solvabilité (en EUR 1.000)	31.12.2016	30.06.2017
Fonds Propres réglementaires	2.716.598,0	2.962.382,1
dont Fonds Propres réglementaires CET1/Tier 1	2.626.997,2	2.877.697,2
dont Fonds Propres réglementaires Tier 2	89.600,8	84.685,0
Exigence de fonds propres totale	1.186.721,0	1.241.395,1
Ratios de solvabilité		
Ratio de solvabilité total	18,3%	19,1%
Ratio de solvabilité CET1/Tier 1	17,7%	18,5%

## 2 LES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES DE LA BANQUE

Au 30 juin 2017, les capitaux propres comptables de la Banque s'élèvent à EUR 3.908.569,5 milliers. La composition détaillée des capitaux propres comptables au 31 décembre 2016 et au 30 juin 2017 est reprise dans le tableau ci-après :

(en EUR 1.000)  Total des Capitaux Propres comptables	31.12.2016 3.742.157,7	30.06.2017 3.908.569,5
Capital social	173.525,5	173.525,5
Réserves	2.411.007,3	2.636.080,7
Résultat de l'exercice	240.483,9	161.698,3
Réserve de réévaluation	917.141,0	937.265,1

Le passage des fonds propres comptables aux fonds propres réglementaires est documenté en détail dans le tableau ci-dessous :

en EUR 1.000	31.12.2016	30.06.2017
Total Capitaux Propres comptables	3.742.157,7	3.908.569,5
ajustements liés aux provisions prudentielles	345.388,2	331.420,7
ajustements liés à la variation du compte de résultat Luxgaap vers le compte de résultat IFRS	-13.967,4	-19.296,5
Total Capitaux Propres comptables ajustés	4.073.578,5	4.220.693,7
résultat de l'année non pris en compte dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	-226.516,5	-142.401,8
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	3.847.062,0	4.078.291,9
réserves de juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture		
des flux de trésorerie	104,7	834,1
immobilisations incorporelles	-16.519,2	-15.844,3
montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-93.203,3	-86.024,4
détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier		
dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	-12.785,0	0,0
ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés en application		
des articles 467 et 468 et de l'article 8 de la circulaire CSSF 14-01 sur l'implémentation		
de certaines discrétions contenues dans le règlement UE 575/2013	-917.245,7	-938.099,2
montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en application		
de la circulaire CSSF 14/599 sur le traitement de la provision forfaitaire et de la provision AGDL	-180.416,3	-161.461,0
Fonds Propres Réglementaires de base de catégorie 1 (CET 1)	2.626.997,2	2.877.697,2
Fonds Propres Réglementaires Tier 2	89.600,8	84.685,0
emprunts subordonnés éligibles	89.600,8	84.685,0
Fonds Propres Réglementaires totaux	2.716.598,0	2.962.382,1
Excess (+) / Shortfall (-) réglementaire	-93.203,3	-86.024,4
Pertes anticipées réglementaires selon l'approche des notations internes - fondation	201.185,5	187.712,5
Provisions générales prises en compte	13.603,1	15.572,8
Provisions spécifiques prises en compte	94.379,1	86.115,3
Exigence de fonds propres totale	1.186.721,0	1.241.395,1

Le tableau suivant décline les exigences de fonds propres de la BCEE pour les risques de crédit et de marché ainsi que pour le risque opérationnel :

Exigences en matière d'adéquation de fonds propres (en EUR 1.000)	31.12.2016	30.06.2017
Risque de crédit	1.083.914,3	1.056.138,7
Administrations centrales et banques centrales	84.660,4	80.636,4
Etablissements financiers	304.900,3	264.528,0
Entreprises	398.075,2	388.263,4
Clientèle de détail	89.532,6	98.349,0
Actions	151.779,8	170.234,8
Titrisation	21.716,2	20.332,2
Actifs autres que des obligations de crédit	33.249,9	33.794,9
Risque de marché	92,9	4.170,9
Risque de règlement/livraison - banking book et trading book	0,0	0,0
Risque de position, risque de change, risque lié à la variation de prix des produits de base	92,9	4.170,9
Risque opérationnel	89.824,4	87.063,7
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	12.889,4	17.626,7
Autres risques - Exigence additionnelle pour les expositions sur la clientèle de		
détail (non-PME) garanties par des biens immobiliers résidentiels au Luxembourg*	0,0	76.395,1
Total	1.186.721,0	1.241.395,1

<sup>\*</sup> Selon les dispositions de la circulaire CSSF 16/643, prises sur avis et recommandation du Comité du Risque Systémique, un seuil plancher de 15% pour la pondération des risques aux expositions sur la clientèle de détail hors PME garanties par des biens immobiliers résidentiels au Luxembourg est appliqué par la BCEE à partir de l'exercice 2017, étant donné que la Banque utilise un système fondé sur des notations internes pour le calcul de la pondération des risques de cette clientèle.

Le tableau suivant fournit des informations sur les expositions de la clientèle administrations centrales et banques centrales, établissements financiers et entreprises en fonction des différents échelons de crédit :

Classe d'exposition	Echelon de crédit	EAD¹ (encours bilan et hors	Pondération moyenne	LGD³ moyens	Montant des crédits	FCEC correspondants
30.06.2017		bilan converti par FCEC <sup>2</sup> )	des montants des		non utilisés (hors-bilan)	aux montants des
			actifs à risque pondéré			crédits non utilisés
		en EUR 1000	en %	en %	en EUR 1000	en EUR 1000
Administrations						
centrales et banque	s					
centrales		13.995.609,5	7,2%	45,0%	1.920.691,6	74,9%
	High grade	13.480.550,2	5,9%	45,0%	1.920.680,2	74,9%
	Standard grade	487.728,7	38,4%	45,0%	0,0	0,0%
	Sub-standard grade	27.330,6	76,4%	45,0%	11,4	50,0%
Etablissements						
financiers		15.360.750,4	21,5%	31,9%	165.421,3	37,1%
	High grade	8.445.363,8	21,8%	35,4%	153.976,0	36,3%
	Standard grade	6.880.943,2	20,9%	27,6%	11.042,6	48,7%
	Sub-standard grade	32.823,6	75,6%	44,4%	402,7	1,3%
	Impaired	1.619,7	0,0%	45,0%	0,0	0,0%
Entreprises -						
hors Financements						
Spécialisés		4.982.856,6	78,7%	44,3%	1.811.349,3	66,7%
	High grade	586.919,0	39,0%	44,8%	111.592,6	71,0%
	Standard grade	2.734.027,6	60,6%	44,5%	1.169.012,3	67,3%
	Sub-standard grade	1.213.434,3	148,4%	43,3%	493.855,4	64,4%
	Default	58.045,7	0,0%	44,5%	2.087,6	65,7%
	Impaired	151.769,1	0,0%	44,3%	558,0	50,0%
	Not rated	238.660,7	97,6%	44,9%	34.243,4	68,1%

1 EAD : Exposure at default

2 FCEC : Facteurs de conversion en équivalent de crédit

3 LGD : Loss given default

Le tableau suivant fournit des informations sur les expositions de la clientèle de détail en fonction des différents échelons de crédit :

Classe d'exposition	Echelon de crédit	Exposition totale	Pondération moyenne	LGD moyens	Montant des crédits	FCEC moyens
30.06.2017		(encours bilan et hors bilan	des montants des	exprimés en %	non utilisés (hors-bilan)	exprimés en %
		converti par FCEC)	actifs à risque pondéré	(moyenne		(moyenne pondérée)
		(en EUR 1000)	en %	pondérée)	en EUR 1000	en %
				en %		
Clientèle de Détail		14.919.381,1	8,2%	10,9%	1.838.982,0	70,8%
	High grade	44 440 466 0				
	riigir grade	11.110.166,8	3,9%	10,9%	1.455.168,9	68,7%
	Standard grade	2.027.177,4	3,9%	10,9% 10,9%	1.455.168,9 239.014,8	68,7% 79,4%
S		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>	<u></u> _
2	Standard grade	2.027.177,4	11,0%	10,9%	239.014,8	79,4%

Comme pour les autres types de clientèle de la Banque, on constate pour la clientèle de détail une très forte concentration aux échelons « high grade » et « standard grade » qui représentent plus de 88,1% des encours. Aux échelons de crédit « Default » et « Impaired », l'encours renseigné correspond à l'ensemble des encours de la clientèle de détail dans les classes de notation internes 18 et 19. L'échelon 18 représente les défauts où une correction de valeur spécifique est constituée et l'échelon 19 représente des défauts aggravés avec correction de valeur où les dossiers sont traités au service Contentieux de la Banque.

En ce qui concerne les taux de LGD de la clientèle de détail, le régulateur impose l'utilisation d'un taux de LGD de 10% pour l'immobilier résidentiel. Pour les autres produits, les taux de LGD ont été calculés sur base des observations historiques de la Banque.

Le tableau suivant fournit des informations sur les expositions de la clientèle de détail en fonction des différentes sous-classes d'exposition :

Clientèle de détail par sous-classe d'exposition 30.06.2017	Echelon de crédit	(en EUR 1000)	Exigences de fonds propres (en EUR 1000)
30.00.20 .7		(6.1. 2011 1000)	(6.1.2011.1000)
Crédits aux particuliers			
dont garantis par une sûreté immobilière	High grade	8.844.921,7	23.349,0
	Standard grade	1.636.104,4	12.353,5
	Sub-standard grade	1.317.099,4	28.077,8
	Default	1.168,2	58,4
	Impaired	47.923,4	1.201,0
		11.847.217,0	65.039,6
dont renouvelables	High grade	0,0	0,0
	Standard grade	0,0	0,0
	Sub-standard grade	0,0	0,0
	Default	0,0	0,0
	Impaired	0,0	0,0
		0,0	0,0
dont autres crédits	High grade	1.592.876,0	7.912,1
	Standard grade	227.216,3	3.538,4
	Sub-standard grade	253.591,1	5.277,6
	Default	444,5	146,7
	Impaired	27.763,4	7.073,9
		2.101.891,4	23.948,6
Crédits aux Petites et moyennes entités			
dont garantis par une sûreté immobilière	High grade	287.921,4	1.642,9
	Standard grade	80.891,2	1.222,3
	Sub-standard grade	23.853,5	707,0
	Default	0,0	0,0
	Impaired	5.537,5	137,8
	<u> </u>	398.203,6	3.709,9
dont renouvelables	High grade	0,0	0,0
	Standard grade	0,0	0,0
	Sub-standard grade	0,0	0,0
	Default	0,0	0,0
	Impaired	0,0	0,0
	<u> </u>	0,0	0,0
dont autres crédits	High grade	384.447,8	1.699,5
	Standard grade	82.965,5	709,6
	Sub-standard grade	91.275,8	1.104,9
	Default	94,4	31,5
	Impaired	13.285,7	2.105,4
	1	572.069,1	5.650,8

TOTAL 14.919.381,1 98.349,0

#### 6 RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier mesure la proportion des fonds propres de base de catégorie 1 par rapport à la somme bilantaire sans prise en compte des collatéraux et en additionnant les engagements hors-bilan pondérés, c.à.d. il s'agit du ratio « Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) / Somme bilantaire et engagements hors-bilan pondérés ». Ce ratio constitue un outil supplémentaire visant à limiter l'utilisation d'un levier excessif dans le secteur bancaire. Le ratio de levier de la BCEE s'élève à 5,80% au 30 juin 2017 et se situe ainsi bien au-dessus des exigences réglementaires minimales de 3%.



Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg Etablissement Public Autonome Siège Central : 1, Place de Metz L-2954 Luxembourg BIC : BCEELULL R.C.S. Luxembourg B 30775 www.bcee.lu tél. (+352) 4015-1